

AMADIEU (Jean-Baptiste)

La littérature française du XIXe siècle mise à l'index. Les procédures.

Référence : 37856

In-8, broché, 542, (3) p. Paris, Cerf Patrimoines, 2017.

Commentaire : "Du concile de Trente à Vatican II, l'Église romaine interdit à ses fidèles la lecture d'ouvrages par leur inscription dans la liste des livres prohibés, 'l'Index librorum prohibitorum'. Au XIXe siècle, tout ou partie des oeuvres romanesques de Balzac, George Sand, Victor Hugo, Eugène Sue, Dumas père et fils, Flaubert, Stendhal et Zola subirent une mise à l'Index (...). Il serait encore impossible de reconstituer les procès et de connaître la teneur des débats, si le Saint-Siège, au nom de la "repentance" voulue par Jean-Paul II, n'avait pas ouvert les archives historiques de la Congrégation à la recherche savante. Après un rappel historique sur la législation canonique en matière de livres depuis l'invention de l'imprimerie, Jean-Baptiste Amadieu expose le déroulement des procès intentés aux uvres de fiction pour le XIXe siècle français à la lumière des archives de l'Index..." (Note de l'éditeur).

Prix : **40,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Librairie Hatchuel, Livres anciens et rares

librairie@hatchuel.com

Tél. 33 01 47 07 40 60

58 rue Monge

75005 Paris

France

<https://v5.livre-rare-book.net/fr/livres/5472299-37856>